

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
24 octobre 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°10-9

Echange de terrains
Commune/Mr et Mme
JAMMANS

L'an deux mille seize et le sept novembre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme GERARD, Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, TONELLO, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Madame Rosanna DALLA-ZANNA est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de structurer la réserve foncière communale mitoyenne de l'entreprise Continental afin de permettre éventuellement le développement de l'entreprise.

Monsieur le Maire indique qu'un accord amiable a été conclu entre la Commune d'une part et Monsieur et Madame Jammans d'autre part, pour réaliser un échange de terrains à valeurs égales.

Il précise que Monsieur Francesconi, expert-géomètre à Salies du Salat, a réalisé le projet d'échange, qu'il présente au Conseil Municipal. Ce projet prévoit la cession par la Commune à Monsieur et Madame Jammans d'une partie de la parcelle 888 section B, qui appartient à la Commune, soit 3 500m² et la cession par Monsieur et Madame Jammans à la Commune d'une partie des parcelles 10 et 938 section B, soit 1 620m².

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de valider la cession par la Commune à Monsieur et Madame Jammans d'une partie de la parcelle 888 section B, qui appartient à la commune, soit 3 500 m², évaluée à 7 290€ soit 2.08€ le m² et la cession par Monsieur et Madame Jammans à la Commune d'une partie des parcelles 10 et 938 section B, soit 1 620m², évaluées à 7 290€ soit 4.50€ le m²;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **10 novembre 2016**

Pour extrait conforme,



Le Maire, le 14 novembre 2016

Le Maire,
SANS